

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

Compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2015

L'an 2015, le 25 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chevenon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de DELMAS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/06/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/06/2015

Présents : M. DELMAS Dany, Maire, Mmes : BOUILLE Sylvie, FRESLON Sandra, MARTIN Marie-Claire, PEREZ Sylvie, MM : AUCLAIR Patrick, CLEMENT Dominique, DEFONTAINE Thierry, KHELFBruno, TARISIEN Jean-Jacques, TERRASSE Cyril, VINCENT Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAILLARD Bernard à M. TARISIEN Jean-Jacques
Excusé(s) : Mmes : HILTENBRAND Delphine, LOUIS Chantal

A été nommé(e) secrétaire : secrétaire de séance : Jean-Jacques TARISIEN

2015-24-24 – REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE FPIC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Préfecture, concernant la note d'information FPIC 2015.

Il précise que lors de son conseil communautaire du 8 juin dernier, la CCLA a délibéré à l'unanimité sur la répartition dérogatoire libre du FPIC.

Il ajoute que cette délibération, pour être exécutoire, doit être complétée par une délibération de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI à la majorité simple.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur le choix qu'a fait la CCLA d'opter sur une répartition dérogatoire libre du FPIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la CCLA, à savoir, opter pour une répartition dérogatoire libre du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres.

Et ont signé les membres présents

2015-25-25 ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNE

Madame Le trésorier principal précise qu'elle n'a pas pu recouvrer des titres de recettes émis en 2008 et afférents à des factures. Elle demande l'allocation en non valeur de ces titres pour un montant de 1030.87 euros.

- Le conseil municipal DECIDE d'admettre en non valeur sur le budget communal à l'article 6541

2015-26-26 ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET EAU

Madame Le trésorier principal précise qu'elle n'a pas pu recouvrer des titres de recettes émis en 2014 et afférents à des factures d'eau. Elle demande l'allocation en non valeur de ces titres pour un montant de 245.65 euros.

- Le conseil municipal DECIDE d'admettre en non valeur sur le budget communal à l'article 6541

2015-27-27 DECISIONS MODICATIVES BUDGET COMMUNE

Le Maire informe le conseil municipal que certains crédits à certains chapitres s'avèrent insuffisants, qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENTS

Article 2313-59	construction	- 2478
Article 2318-88	éclairage public	+ 2478

2015-28-28 DECISIONS MODICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le conseil municipal que certains crédits à certains chapitres s'avèrent insuffisants, qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	+ 3000
Chapitre 023	- 3000

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre 23	- 3000
-------------	--------

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre 021	- 3000
--------------	--------

2015-29-29 LOCATION VALISE VIDEOPROJECTEUR

Après avoir pris connaissance du devis de la Société COPIEFAX concernant l'acquisition d'une valise vidéoprojecteur,

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'acquérir une valise comprenant un vidéoprojecteur, une ardoise interactive et d'un visualiseur par une location annuelle de 600 euros TTC pour une durée de 5 ans. Au terme de cette location la municipalité sera propriétaire de ce matériel.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de location

2015-30-30 AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE BUANEC CHRISTELLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour un bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Madame BUANEC Christelle.

Le conseil municipal

- DECIDE d'augmenter le temps de travail de Madame BUANEC Christelle à 35h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015

2015-31-31 MODIFICATION TARIFS VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

Le Conseil Municipal

- DECIDE de modifier le tarif de vidange des fosses septiques à compter du 1^{er} Juillet 2015 à savoir : 75 euros. L'encaissement de ces vidanges se fera sur le Budget CCAS

2015-32-32 TARIFS SALLE DES FETES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal

- DECIDE de modifier le tarif des locations des salles des fêtes aux associations de la commune à partir du 1^{er} juillet 2015 à savoir

Salle des fêtes du Bourg ou Trikini Fêtes

1ere demande : gratuite

Puis soit :

salle des Fêtes

- 2^e, 3^e ... : demi tarif : 1 jour 100 euros
2 jours 130 euros

Salle Trikini Fêtes

- 2^e, 3^e ... : demi tarif : 1 jour 165 euros
2 jours 275 euros

Gratuité toute l'année pour l'association des Amis de l'Ecole

2015-33-33 PRIME FIN D ANNEE PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- DECIDE d'attribuer une prime de fin d'année aux employés municipaux à hauteur de 25% du salaire brut de chaque employé

DIVERS

COLUMBARIUM

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il sera nécessaire d'acquérir de nouvelles cases pour le columbarium. Cet achat sera à prévoir sur le budget 2016.

REGISTRE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir un registre communal de plan d'alerte et d'urgence en cas de canicule ou de grand froid. Les habitants les plus sensibles seront prévenus de l'ouverture de ce registre et pourront se faire recenser en Mairie s'ils le souhaitent.

COMITE DES FETES

Le conseil municipal décide de mettre à disposition le garage sous le préau de l'école à l'association du Comité des Fêtes pour le stockage de leur matériel.

Salle maison des associations

Le conseil municipal décide que les associations chevenonnaises pourront disposer de la salle de réunion et de la salle attribué à l'ancien club de foot pour leur réunion. Elles devront informer la mairie avant chaque réunion.

ASSAINISSEMENT ROUTE JAUGENAY – IMPASSE DU COUVENT

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré la Sade afin de faire une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau assainissement route de Jaugenay et impasse du couvent. Les résultats de cette étude sera communiquée aux habitants concernés.

REHABILITATION PLAN D EAU

Monsieur TARISIEN a présenté au conseil municipal l'étude de faisabilité de la réhabilitation du plan d'eau effectué par la Société Tourismessor .